

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mil-vingt-six, le trente juillet à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents : BERTON Lysiane, REIGNIER Michaël, ROY Laurence, CASSEGRAIN David, GUYON Franck, FORTUNET GIROT Eric, TECHER Laëtitia, BRUNET Myriam, DERISSON Gaylord, PICHOT Michelle,

Absent(s) : AUGEARD Axel, DECHEZELLES Fabien, DESSABLES Johanna,

Absent(s) ayant donné procuration : MESCHAIN Mélissa à ROY Laurence, SAINT-MARD Joëlle à BERTON Lysiane,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	10	5	2	12

Secrétaire de séance : Mme ROY Laurence

Lecture et approbation des procès-verbaux des réunions du 02 juillet 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- **ECOLE** – Pose de destratificateurs d'air dans les classes et le réfectoire – Devis de l'entreprise REIGNIER
- **LOGEMENT 1 RUE DE LA GARE** – Travaux dans la cour (décaissement et mise en place de gravier) – Devis de l'entreprise APOLDA
- **VOIRIE** – Résultat des passages de véhicules au Moulin Guillot
- **DÉCISIONS**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

2026_08_01 ACQUISITION ET INSTALLATION DE DESTRATIFICATEURS D'AIR POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE - AUTORISATION DE DÉPENSE ET SOLLICITATION DE SUBVENTION

2026_08_02 TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA COUR DU LOGEMENT SITUE AU 1 RUE DE LA GARE

ECOLE - POSE DE DESTRATIFICATEURS D'AIR DANS LES CLASSES ET LE RÉFECTOIRE

Sortie de M. REIGNIER Michaël qui ne prendra pas part au vote

Vu la nécessité d'améliorer le confort thermique des élèves et du personnel tout en optimisant la performance énergétique ;

Vu le devis estimatif présenté par l'entreprise REIGNIER pour un montant de 6526.14 € HT pour l'acquisition et l'installation de 9 destratificateurs et d'un ventilateur brumisateur ;

Considérant qu'en été, les brasseurs d'air amènent un confort thermique immédiat en abaissant la température ressentie ;

Considérant que l'air chaud, par phénomène de stratification, s'accumule en partie haute, générant une surconsommation de chauffage ;

Considérant que l'installation d'un système de destratification d'air permet des gains énergétiques significatifs et peut bénéficier de financements de la part d'EDF d'un montant de 400€ par appareil dans la limite de 10 appareils,

Sur le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'acquisition et la pose de destratificateurs d'air à l'école primaire
- décide de ne pas retenir l'option proposée (mise en place d'un interrupteur mural)
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, y compris le devis et la demande de subventions.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA COUR DU LOGEMENT SITUE AU 1 RUE DE LA GARE

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état de la cour du logement communal au 1 rue de la gare, et donne lecture du devis sollicité auprès l'entreprise APOLDA :

Devis d'un montant de 2754 € HT pour le décapage sur une épaisseur de 0.05m, sciage du béton à l'entrée, fourniture et pose de gravier.

Sur l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la réalisation des travaux de remise en état de la cour du logement communal, selon le devis présenté.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis d'un montant de 2754€ HT soit 3029.40€ TTC

VOIRIE- RÉSULTAT DES PASSAGES DE VÉHICULES AU MOULIN GUILLOT

Mme le Maire informe les conseillers de sa rencontre avec M. Bigot du service des routes au département et donne lecture du bilan du comptage des véhicules au lieudit du moulin Guillot suite à un signallement de la part de riverains.

Mesures effectuées sur la période du 19 janvier au 25 janvier 2026

Contexte : le moulin Guillot n'est pas classé comme agglomération et par conséquent la vitesse maximale autorisée est de 80Km/h.

Sens 1 vers Sammarçolles

1324 véhicules soit 189 véhicules par jour :

- 142 roulent en dessous de 50 Km /h
- 45 roulent entre 50 et 60 Km /h
- 2 roulent entre 60 et 70 Km /h

Sens 2 vers RD 759

1245 véhicules soit 178 véhicules par jour :

- 141 roulent en dessous de 50 Km /h
- 34 roulent entre 50 et 60 Km /h
- 3 roulent entre 60 et 70 Km /h

Conclusion : un passage important de véhicules, mais peu d'entre eux ne dépassent les 50 Km/h.

En concertation avec la DDR, il est prévu de faire un test et de mettre en place des balises de rétrécissement en septembre.

Autres études à venir : un comptage sera mis en place rue de l'aumônerie et rue du stade.

DÉCISIONS

Pas de décision.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie – une grille type avaloir a été réparée en urgence sur la RD 40 au lieudit le Carroir, la commune a fait appel à l'entreprise APOLDA.

Ecole – Une habitante de Crué a proposé à la commune de mettre en place une bibliothèque de rue à destination des élèves de l'école primaire. Celle-ci sera fabriquée par des bénévoles de l'association « Le Recyclarium » située à Angliers et alimenté par les dons de livres.

14 juillet - La manifestation n'a pas pu se maintenir à l'extérieur du fait de la chaleur, et a été déplacée dans la salle climatisée de la salle des fêtes. Des jeux en bois supplémentaires ont été livrés. Certains habitants avaient apporté également des jeux.

Plan canicule

Mme le maire a envoyé un mail à tous les conseillers mais l'épisode étant très court, il n'a pas été nécessaire de mettre en place le plan canicule.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

Conseil Municipal : 17 septembre 2026 à 19h15

Réunion de la gendarmerie : 22 septembre à 18h00 à Messemé

LEVÉE DE SÉANCE 21h05.

A Sammarçolles, le 17 septembre 2026

Le maire,

Mme BERTON Lysiane,



La secrétaire de séance,

Mme ROY Laurence

Mis en ligne le 24/09/2026